



À PROPOS D'ARCUEIL

Afin d'accueillir de futurs mandats de gestion (Education nationale, pensions civiles...), la Direction nous présente son projet de réorganisation des activités nouvelles (fonds d'insertion des personnes handicapées fonction publique - FIPHFP) et partagées (NIR, validation de services CNRACL, transferts IRCANTEC) assuré par Paris Ségur **et/ou pour le compte des Etablissements de Bordeaux et d'Angers.**

Ces activités localisées à Arcueil et Metz qui occupent 35 agents doivent pallier la baisse prévisible d'activité du régime minier en permettant aux personnels, sur la base du volontariat, de se redéployer sur ces missions qui concerneront 50 personnes fin 2007. Rien n'étant dit sur la montée en charge pour 2008 et 2009.

Ce projet nous semble prématuré : aucun organigramme, aucune statistique sur l'activité minière n'est fournie; la Direction s'accorde un délai jusqu'à septembre pour fiabiliser ses statistiques et décider des actions à mener.

Elle va même jusqu'à indiquer dans les documents qui nous sont remis que l'organisation projetée est fragile compte tenu de la diversité des missions.

Or, la réorganisation envisagée pose la question cruciale du futur **rôle de la plateforme d'Arcueil.**

Assiste-t-on à la création d'un nouveau pôle retraite, distinct de celui de Paris Ségur qui lui est pourtant hiérarchiquement rattaché ?

Quel est le sort réservé aux personnels de Paris Ségur si le volontariat interne ne parvient pas à combler les besoins en personnels d'Arcueil?

Sachant que pour la CFTC, le **recrutement doit passer par la bourse de l'emploi et respecter le plan mobilité défini dans l'accord cadre : être ouvert à tous les personnels de l'Etablissement Public et non pas seulement à ceux de Paris Ségur.**

Pour la CFTC, si le personnel ne va pas volontairement en nombre à Arcueil, il faudra bien que le travail vienne à Paris Ségur.

Par ailleurs que penser de certaines incohérences organisationnelles lorsque l'on sait que Paris Ségur **prend du travail pour soulager nos collègues d'Angers et lui transfère** à titre expérimental sa plate forme téléphonique de renseignements.

Pour la CFTC, les questions soulevées sont trop importantes pour approuver en l'état ce projet aux contours incertains qui impacte l'activité de nos collègues de Bordeaux et d'Angers.

Il doit à notre sens plutôt relever d'un groupe de travail associant Bordeaux et Angers pour ensuite après consultation des CMPL être approuvé par le CMPC (comité mixte paritaire consultatif. **En cohérence avec la vision développée par M. SEIGLE qui inscrit le métier retraite comme un véritable enjeu stratégique pour la CDC dans les années à venir...**

La CFTC (3 voix) et la CGT (3 voix) ont voté contre ce projet, FO s'abstenant, les autres organisations syndicales UAI CFDT SUD et CGC n'étant pas représentées.



Ensemble construisons le COSOG !

Lors du conseil d'administration du COSOG du 15/06/2007, **la CFTC a voté CONTRE** la proposition de répartir de manière uniforme à tout le personnel les 500 000 € de dotation exceptionnelle allouée par la Direction lors de la fusion ASOC/CSE.

Pour la CFTC, cette somme aurait pu contribuer à l'amélioration de prestations ou permettre la réalisation d'un projet social.

Cette position n'a pas été partagée par les représentants de **la CFDT, de l'UAI et bien naturellement de la CGC qui ont voté POUR** la répartition pure et simple.

Cette solution a le mérite d'être rapide (70€ par ouvrant-droit) et de s'émanciper de toute réflexion.

Mais.... est-ce du social?